

Date de dépôt : 10 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat **à la question écrite urgente de M. Vincent Subilia : Energie : quelles perspectives énergétiques pour l'hiver prochain ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'approvisionnement en énergie est soumis à de profondes mutations en raison de l'abandon progressif de l'énergie nucléaire et des efforts entrepris vers la décarbonisation. Cette transition signifie une augmentation des besoins en électricité, qui est susceptible de menacer la sécurité d'approvisionnement en hiver. Ce d'autant plus que les pays voisins s'engagent également dans des transitions à même de perturber le marché et les possibilités d'importation d'énergie.

Ce contexte a été rendu plus incertain encore par l'abandon de l'accord-cadre avec l'UE. Notre pays n'a à ce jour pas d'accord technique sur l'électricité avec l'UE dans le but d'être pris en compte de manière équitable. Alors que la Chine connaît des coupures d'électricité dans des provinces entières, la problématique devient mondiale avec une augmentation significative du coût des énergies.

La Cour des comptes a publié un rapport le 4 novembre 2016 intitulé « Audit de légalité et de gestion relatif à la gestion du risque de rupture majeure de l'alimentation électrique ». Selon le dernier rapport de suivi de la Cour des comptes du 30 juin 2019, deux recommandations sur trois ont été réalisées.

Voici la troisième recommandation :

La Cour recommande à la délégation du Conseil d'Etat à la protection de la population de requérir de l'OCPPAM un plan d'actions (y compris en termes de ressources humaines et de calendrier) pour mettre en œuvre les mesures suivantes en particulier pour le risque de rupture majeure de l'alimentation électrique :

- mettre à jour l'analyse des risques Kataplan : mise à jour des risques (par exemple celui de pénurie d'électricité) et de leurs conséquences opérationnelles et financières;*
- dresser l'inventaire des infrastructures cantonales critiques dans le cadre de la démarche PIC;*
- identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d'urgence;*
- élaboration des plans d'action en fonction des faiblesses; réaliser les exercices correspondants.*

Ce travail devrait permettre au canton de s'assurer que les infrastructures/établissements critiques sont dotés des moyens suffisants pour faire face à une rupture majeure de l'alimentation électrique.

De la responsabilité de l'OCPPAM, cette recommandation devait être terminée au 31 décembre 2019. Au 30 juin 2019, seules les deux premières mesures ont été accomplies : l'analyse des risques Kataplan et l'inventaire des infrastructures critiques d'importance cantonale. A noter qu'au 30 juin 2019 le risque de rupture d'électricité a été revu à la hausse. Depuis, il n'y a plus eu de suivi publiquement accessible. Pourtant, cette thématique devient centrale étant donné que, selon les éléments récents décrits ci-dessus, le risque de rupture a été nécessairement augmenté.

Force est de constater que le risque de pandémie faisait aussi partie des risques connus et que la mise à exécution des plans s'est heurtée à la difficulté du terrain. Il conviendrait d'avoir un niveau de préparation suffisant afin de minimiser tout dommage lié à une pénurie d'électricité et de gestion énergétique en général. En effet, il y a quatre phases principales en matière de gestion de catastrophe : prévention, préparation, réponse et récupération. Nous avons la chance de nous trouver encore dans les deux premières phases.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes :

- *Quel est le statut de mise en œuvre des mesures manquantes au 30 juin 2019 (notamment : identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d’urgence; élaborer des plans d’action en fonction des faiblesses; réaliser les exercices correspondants) ?*
- *Le canton a-t-il prévu de mettre en place rapidement une campagne de prévention et de préparation à destination de la population et des entreprises en cas de coupure et/ou pénurie d’électricité afin d’améliorer notre résilience ?*
- *Le canton a-t-il détecté d’autres risques à court et moyen terme en lien avec l’approvisionnement énergétique (pétrole, gaz, etc.) et, cas échéant, quelles sont les mesures envisagées ?*

L’auteur remercie d’ores et déjà le Conseil d’Etat pour la réponse apportée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

- *Quel est le statut de mise en œuvre des mesures manquantes au 30 juin 2019 (notamment : identifier les faiblesses en matière de prévention et de préparation aux situations d'urgence; élaborer des plans d'action en fonction des faiblesses; réaliser les exercices correspondants) ?*

En préambule, il convient de distinguer la pénurie d'électricité de la rupture d'électricité (blackout), dont les effets et le traitement diffèrent. La pénurie d'électricité engendre la mise en place d'un rationnement de la distribution. La réponse à une rupture électrique implique l'engagement immédiat et massif des moyens de secours.

L'inventaire des infrastructures critiques a été réalisé, ainsi que leur priorisation, sous l'égide du centre d'analyse des risques de l'office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires (OCPAM), et une cartographie en a été dressée. Ces travaux s'inscrivent dans le cadre des mesures de préparation du dispositif d'organisation en cas de catastrophe et de situation exceptionnelle (ORCA-GE), afin d'être en mesure de porter l'accent sur les infrastructures prioritaires. La cartographie doit également participer à l'identification des réseaux prioritaires par les Services industriels de Genève (SIG) et, cas échéant, servir de base de décision pour faire des choix stratégiques, au niveau politique, en cas de pénurie d'électricité.

Par ailleurs, un courrier rappelant les scénarios Kataplan en matière de rupture d'électricité, accompagné d'un questionnaire relatif aux mesures de préparation, de prévention, d'identification des lacunes, de tenue d'exercices et de plans de continuité en cas de blackout, a été envoyé en juin 2021 aux exploitants d'infrastructures critiques du canton.

Le canton, à la suite de cette enquête, sera à même d'identifier les secteurs des infrastructures critiques qui nécessitent des adaptations sur la gestion des conséquences du scénario précis d'une rupture d'électricité en termes de prévention et de préparation. Si nécessaire, des recommandations visant à combler certaines lacunes seront présentées aux autorités.

Le dispositif ORCA-GE, dans le cadre de sa préparation, avait planifié un séminaire de travail sur la thématique de la rupture d'électricité en 2020, afin d'anticiper les conséquences à prendre en considération et les réponses à apporter, y compris en matière de communication.

En raison de la pandémie de COVID-19, ce dernier a dû être reporté en 2022. Les SIG sont associés dans l'organisation de ce workshop qui s'adressera à l'ensemble des entités représentées au sein du dispositif ORCA-GE, voire à certains appuis spécialisés.

La préparation à une situation exceptionnelle doit s'inscrire dans un processus itératif permettant d'améliorer et d'adapter de manière continue les moyens de réponse.

Dans les mesures déjà en cours de réalisation, on peut relever la mise en place d'une alimentation de secours garantissant le fonctionnement du réseau de télécommunication de sécurité (Polycom) ainsi qu'un dispositif permettant de garantir la fourniture de carburant pour les organismes de secours.

– ***Le canton a-t-il prévu de mettre en place rapidement une campagne de prévention et de préparation à destination de la population et des entreprises en cas de coupure et/ou pénurie d'électricité afin d'améliorer notre résilience ?***

Dans l'immédiat, une campagne de prévention et de préparation à destination de la population n'est pas prévue par le canton. A cet égard, l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays a émis des recommandations à destination de la population, disponibles sur son site Internet¹.

S'agissant des entreprises, les démarches telles que mentionnées sous la première question sont en cours. Par ailleurs, l'Organisation pour l'approvisionnement en électricité en cas de crise (OSTRAL) a transmis un document d'information particulier aux plus gros consommateurs d'électricité, pour les sensibiliser à la nécessité d'une bonne préparation à une pénurie de courant².

D'une manière générale, la diffusion de consignes de bons comportements est un élément essentiel de gestion d'un événement exceptionnel. Dans ce cadre, le canton encourage, en complément des canaux reconnus de communication, le téléchargement de l'application Alertswiss. Ainsi, une large communication à ce propos est diffusée lors du test national et annuel des sirènes d'alarme le premier mercredi du mois de février et les nouveaux arrivants à Genève sont également informés.

¹ [https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/energie/elektrizitaet/strom-
rategeber/vorbereitungsmassnahmen_und_verhaltenshinweise_bev.html](https://www.bwl.admin.ch/bwl/fr/home/themen/energie/elektrizitaet/strom-
rategeber/vorbereitungsmassnahmen_und_verhaltenshinweise_bev.html).

² <https://www.ostral.ch/fr/informations-destinees-aux-gros-consommateurs>.

- ***Le canton a-t-il détecté d'autres risques à court et moyen terme en lien avec l'approvisionnement énergétique (pétrole, gaz, etc.) et, cas échéant, quelles sont les mesures envisagées ?***

L'approvisionnement énergétique est un risque identifié non seulement au niveau cantonal, mais aussi, et en particulier, au niveau fédéral. La Suisse couvre près de 95% de ses besoins grâce au pétrole, à l'électricité, au gaz naturel et au bois. Or, ces énergies doivent être importées à 80% (100% s'agissant des produits pétroliers), sous une forme ou une autre. L'approvisionnement énergétique est donc très dépendant des relations internationales et de la conjoncture économique qui dépassent le niveau cantonal.

Considérant ces éléments, le Conseil fédéral entend optimiser la préparation aux pénuries graves dans les secteurs du gaz et de l'électricité. Le 18 août 2021, il a ainsi ouvert une consultation relative au transfert de certaines tâches publiques de l'approvisionnement économique du pays à Swissgrid et à l'Association suisse de l'industrie gazière (ASIG). Le canton suit avec attention ces travaux destinés à assurer un approvisionnement énergétique le plus stable possible pour tous les consommateurs.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO